



Délibération n° 10 / 2021

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre Mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia.

Absents excusés :

M. ARCAY Martin (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. BIEGEL Julien (pouvoir à Monsieur QUILES Thierry), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme TROCHAIN Katia), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à M. MATTERA Patrick), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir Mme QUEVEDO Karine), Mme ZONCA Jeanne (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2021 - Adoption

Exposé : Dans le cadre du budget primitif 2021 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2021
A.S.P. PIGNAN	14 500 €
ACCORPS	300 €
ACPG-CATM	1 200 €
AMARANTE	200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	200 €
ARTS DU VITRAIL	300 €
ASR BADMINTON	300 €
ASSOCIATION RETROMECANIQUE	500 €
ASSOCIATION ZEBULON FAMILLES RURALES	200 €
ATELIERS FEMININS	250 €
CHORALE EL ECO	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €

RECEVU
DE L'HERAULT
- 1 AVR. 2021
D.R.C.L.
DFFE - P.F.R.A.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 10/2021

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2021 - Adoption

COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	21 410 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	8 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 930 €
COUNTRY K'DANSE	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €
DAICI DALAI	200 €
ECG	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €
GRS	1 000 €
GYM CHOC	500 €
ID COUTURE	300 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €
KOLAM	200 €
L'OLIVIER	200 €
O2 GYM	600 €
OBS	700 €
OXYGYM	600 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €
PIGNAN HAND BALL	3 000 €
PIGNAN VTT	300 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €
SCRABBLE	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €
UNE NOTE D'VEUIL	150 €
TOTAL	189 190 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTATION** des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

01 AVR. 2021
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 15 mars 2021
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN